

F15 ENTREtenir OU RECREER DES LINEAIRES DE FRÊNES TETARDS

Espèces concernées :

Rosalie des Alpes *(1087*), Vison
d'Europe*(1356*), Loutre d'Europe (1355)

Enjeux :

Offrir les conditions écologiques favorables au maintien d'espèces telles que la Rosalie des Alpes.
Contribuer à compléter le rôle écologique et fonctionnel joué par les haies, et diversifier les écosystèmes disponibles pour la faune et la flore à l'échelle de la vallée.
Encourager l'entretien et la création de frênes têtards.



ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

❖ Entretien de frênes têtards

1. Réaliser les **émondages avec une périodicité d'environ 10 ans**, et dans tous les cas jamais supérieur à 15 ans (l'émondage de branches devenues trop grosses risque d'entraîner la mort de l'arbre).
Point de contrôle : contrôle de la périodicité des émondages pour la parcelle concernée par la charte.
2. Réaliser les émondages **en hiver** (octobre à février)
Point de contrôle : absence d'émondages en dehors de la période allant d'octobre à février.
3. Couper les branches proprement au ras de la tête, sans laisser de **chicot ni enlever des morceaux de la tête**.
Point de contrôle : contrôle sur place d'une coupe propre. (cf. schéma ci-joint)
4. Conserver les **vieux têtards sénescents (creux...)** jusqu'à leur mort naturelle complète sauf risque de sécurité.
Point de contrôle : contrôle du maintien des vieux têtards sénescents creux.

❖ Recréation de frênes têtards en vue de préparer la génération suivante

5. Choisir, pour les transformer en têtards, de jeunes frênes vigoureux de **8 à 15 cm de diamètre**.
Point de contrôle : absence de transformation de frênes en têtard dont le diamètre est < 8 à 15 cm.
6. Réaliser la première taille de conversion en têtard **en hiver** : couper l'arbre à la hauteur d'étêtage choisie (en général entre 1 et 2 m) par une coupe nette, légèrement en biseau.
Point de contrôle : contrôle de la période et de la coupe de l'étêtage.
7. Réaliser le 1er émondage lorsque le jeune têtard a **5 ans**.
Point de contrôle : contrôle du premier émondage après plantation.

RECOMMANDATIONS :

1. Privilégier les têtards en bord de cours d'eau : le traitement en têtard favorise le développement d'un système racinaire étalé et dense, propice au maintien des berges.
2. Anticiper le renouvellement des têtards pour les générations futures : au fur et à mesure du vieillissement, créer de nouveaux têtards.
3. Au printemps suivant le 1^{er} émondage d'un nouveau têtard, éliminer des rejets apparaissant trop bas sur le tronc par rapport à la future tête.